

[Pierre Larrouturnou](#) m'a gentiment invité autour d'une Table Ronde intitulée « *Comment reconstruire l'espoir ?* », organisée par *Nouvelle Donne*, à Amiens dimanche prochain, 24 août 2014, à 9h30 :



<http://www.nouvelledonne.fr/journees-dete-nouvelle-donne-2014-a-amiens>

Il semble que ce soit la procédure du **tirage au sort en politique**, en cours d'adoption et de mise au point par ce nouveau mouvement, qu'on va me demander de commenter un peu. Peut-être aussi la nécessaire **mutation des électeurs en citoyens constituants** ? On verra.

Sur le site de *Nouvelle Donne*, j'ai effectivement trouvé cette synthèse sur le tirage au sort, et ça donne, bien sûr, envie d'aller en parler avec eux :

Source : <http://www.nouvelledonne.fr/le-tirage-au-sort-en-politique>



Le tirage au sort en politique

par Diane Vattolo, comité local Nouvelle Donne de Seine-Saint-Denis

Résumé

Pratique jadis éprouvée, le tirage au sort en politique revient aujourd'hui. Le tirage au sort est démocratique et l'élection est aristocratique. Bien pensé dans ses modalités et ses usages, il offre plus de justice et d'égalité politique. C'est pourquoi Nouvelle Donne l'a mis en place dans le cadre de la désignation de ses listes de candidats aux élections européennes de 2014.

Cette procédure qui peut nous sembler aujourd'hui surprenante en politique, nous paraît normale et positive dans les **jurys d'assise** (désignation des jurés par tirage au sort sur les listes électorales).

Le tirage au sort pour désigner les représentants - et même les personnes exerçant un pouvoir exécutif - jalonne pourtant l'histoire politique. Fondamental dans la démocratie Athénienne, le tirage au sort est aussi très présent dans les républiques de Venise et de Florence.

Aujourd'hui dans le monde entier, des expériences citoyennes ayant recours au tirage au sort se multiplient. Quelques exemples :

- En Colombie-Britannique (Canada) pour désigner une assemblée citoyenne écrivant le projet de réforme du mode de scrutin en 2001.
- Les jurys citoyens (Bürgerforum) sont notamment utilisés depuis 2001 dans 17 quartiers de Berlin pour décider d'une partie de leur budget (500 000 euros).
- Islande après 2008 : assemblée citoyenne constitutive tirée au sort, suivie d'un conseil élu (25 personnes ordinaires, parlementaires exclus) puis référendum.
- En France, plusieurs expérimentations ont eu lieu au niveau national, notamment sur des questions

relatives à la sciences et à la technologie (bioéthique, OGM, etc.) à partir de 1998. Depuis lors, les conférences de citoyens sont également utilisées par les collectivités territoriales pour formuler des avis sur des sujets très divers : la gestion de l'eau, le traitement des déchets, la politique sociale, le développement rural, la santé...

Les grands penseurs de la démocratie (Aristote, Montesquieu, Rousseau, Harrington, Tocqueville...) s'accordent à reconnaître que « Le tirage au sort est démocratique et l'élection est aristocratique », même si tous ne défendent pas nécessairement la première solution, et l'histoire montre que l'aristocratie tend généralement vers l'oligarchie.

Certains biais de l'élection sont totalement absents du tirage au sort : pour être élu (choisi) il faut être connu, ce qui nécessite une campagne électorale coûteuse (même si elle sera peut-être remboursée, il faut au moins avancer les fonds) et des talents spécifiques à celle-ci pour les candidats (communication, présentation...) pas forcément en lien avec les talents essentiels une fois élu (prendre les bonnes décisions après s'être formé, proposer des évolutions intéressantes...).

La légitimité du tirage au sort, dépend essentiellement des réponses à ces questions :

- **pour quelles fonctions ?** (représentative, législative, exécutive)
- **dans quelles conditions s'exerceront ces fonctions ?** (durée, limites, révocabilité...)
- **sur quelle base ?** (tous ou une partie sélectionnée et alors sur quels critères ?)

De plus, **une rotation rapide des tâches** / le non cumul des mandats dans le temps, couplé au tirage au sort, permet **au plus grand nombre** d'exercer les fonctions politiques.

L'objection essentielle avancée au tirage au sort est **la peur de désigner un incompetent**, à laquelle on peut répondre :

- On peut s'en prémunir par des institutions complémentaires comme :
 - le volontariat, d'autant plus s'il est couplé à une nécessaire reddition des comptes assorties de sanctions.
 - Une certaine sélection de la base du tirage au sort (par exemple citoyens non déchus de leurs droits civiques, car s'ils sont aptes à voter...)
- On peut **former et assister** (assistants parlementaires et experts, jurys citoyens et autres outils de participation citoyenne)
- Dans les parlements, **les décisions sont collégiales**, donc seul le fait que la majorité soit composée d'incompétents est à craindre.

Les principaux intérêts d'une désignation par tirage au sort comparée à l'élection sont :

- le caractère réellement démocratique : le tirage au sort rend plausible pour chaque citoyen d'être au pouvoir.
- la représentativité : catégories socio-professionnelles, d'âge, de sexe, d'opinions sont également représentées, surtout si l'échantillon est grand.
- Une bien plus grande résistance à la corruption (pas de campagne à financer).
- L'éducation populaire, par la pratique pour les désignés par le sort, et par extension de tous puisque la perspective d'accéder au pouvoir existe plus facilement.
- C'est un mécanisme externe et neutre, empêchant les déchirements entre factions, et préservant l'ego de ceux qui ne sont pas désignés

Pour les raisons évoquées ci-dessus, *Nouvelle Donne* a mis en place le tirage au sort parmi les adhérents volontaires :

1. pour la constitution de la commission électorale qui déterminera la première moitié de la liste des candidats aux européennes
2. pour la désignation des candidats de la deuxième moitié de la liste (qui n'ont de chances d'être élus que si nous faisons bien plus de 50%...)

La base est donc large (tous les adhérents), des garde-fous sont mis en place (volontariat, contrat du candidat et de l'élu Nouvelle Donne, collégialité) et la formation considérée comme essentielle.

Ces conditions nous permettent donc de **revendiquer fièrement** cette pratique du tirage au sort dans ce cadre comme plus juste et équitable, et peut-être bien plus efficace.

Glossaire

La **démocratie** (du grec ancien δημοκρατία / dēmokratía, « souveraineté du peuple », de δῆμος / dêmos, « peuple » et κράτος / krátos, 'pouvoir', 'souveraineté' ou encore kratein, 'commander') est le régime politique dans lequel le peuple est souverain (le peuple renvoyant cependant à la notion plus restrictive de citoyens, la citoyenneté n'étant pas forcément donnée à toute la population).

La démocratie est devenue un système politique (et non plus un simple régime) dans lequel la souveraineté est attribuée au peuple qui l'exerce de façon :

- directe lorsque le régime dans lequel le peuple adopte lui-même les lois et décisions importantes et choisit lui-même les agents d'exécution, généralement révocables. On parle alors de démocratie directe ;
- indirecte lorsque le régime dans lequel des représentants sont tirés au sort ou élus par les citoyens, pour un mandat non-impératif à durée limitée, durant lesquels ils ne sont généralement pas révocables par les citoyens. On parle alors de démocratie représentative ;
- semi-directe dans le cas de démocraties indirectes dans laquelle le peuple est cependant appelé à statuer lui-même sur certaines lois, par les référendums, qui peut être un référendum d'initiative populaire, soit pour poser un veto à un projet de loi, soit pour proposer un projet de loi.

(source [Wikipedia](#))

Une **oligarchie** (du grec ancien ὀλιγαρχία / oligarkhía, dérivé de ὀλίγος / olígos (« petit », « peu nombreux »), et ἄρχω / árkhô (« commander ») est une forme de gouvernement où le pouvoir est réservé à un petit groupe de personnes qui forment une classe dominante.

On peut distinguer les oligarchies institutionnelles et les oligarchies de fait. Les oligarchies institutionnelles sont les régimes politiques dont les constitutions et les lois ne réservent le pouvoir qu'à une minorité de citoyens. Les oligarchies de fait sont les sociétés dont le gouvernement est constitutionnellement et démocratiquement ouvert à tous les citoyens mais où en fait ce pouvoir est confisqué par une petite partie de ceux-ci.

L'oligarchie est faite des meilleurs (« aristocratie » au sens étymologique), des plus riches (ploutocratie), des scientifiques et techniciens (technocratie), des anciens (gérontocratie), de ceux qui bénéficient de la force ou de tout autre pouvoir de fait.

(source [Wikipedia](#))

Références

Ce travail s'appuie principalement sur les travaux synthétiques sur le sujet de : Yves Sintomer, Bernard Manin et Étienne Chouard

Livres :

Yves Sintomer, « Petite histoire de l'expérimentation démocratique - Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours », La découverte, 2011

Bernard Manin, « Principes du gouvernement représentatif », Champs Flammarion, 1995

(en) **Oliver Dowlen** « Sorted : Civic lotteries and the future of public participation », MASS LBP, 2008
<http://www.masslbp.com/download/MASSLBPSortedfulltext.pdf>

Extraits recensés par l'Université Populaire du Pays d'Aix :

https://old.chouard.org/Europe/Ressources_UPCPA/UP_d_Aix_sur_le_tirage_au_sort_kleroterion_Sintomer_Montesquieu_Tocqueville.pdf

Vidéos de conférences :

Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative

(Yves Sintomer, conférence au Collège de France, 15 février 2012)

<http://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/seminar-2012-02-15-10h00.htm>

Le tirage au sort comme bombe politiquement durable contre l'oligarchie – **Étienne Chouard**

Sortition as a sustainable protection against oligarchy (VF sous-titrée anglais) – Étienne Chouard

<https://youtu.be/0e22oUvDSwM>

Sites synthétiques :

https://old.chouard.org/Europe/tirage_au_sort.php

<http://stochocratie.free.fr/>

(en) <http://equalitybylot.wordpress.com/>

(en) <http://www.constitution.org/>

(en) <http://thecommonlot.com/>

Articles de presse :

http://www.liberation.fr/politiques/2014/03/07/les-elections-n-ont-jamais-ete-concues-pour-etre-democratiques_985329 ARTICLE SUPPRIMÉ

<http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-remettre-gout-jour-tirage-au-sort-politique-democratie-gil-delannoi-243801.html>

<http://www.ledevoir.com/politique/canada/70598/colombie-britannique-la-democratie-mise-a-niveau-par-les-citoyens>

http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/01/11/des-candidats-par-tirage-au-sort-pour-rapprocher-les-politiques-des-citoyens_1627965_1471069.html

Citations essentielles

« Allons-nous oublier [...] que l'on tire meilleur parti d'une ignorance associée à une sage pondération que d'une habileté jointe à un caractère capricieux, et qu'en général les cités sont mieux gouvernées par les gens ordinaires que par les hommes d'esprit plus subtil ? Ces derniers veulent toujours paraître plus intelligents que les lois [...]. Les gens ordinaires au contraire [...] ne prétendent pas avoir plus de discernement que les lois. Moins habiles à critiquer l'argumentation d'un orateur éloquent, ils se laissent guider, quand ils jugent des affaires, par le sens commun et non par l'esprit de compétition. C'est ainsi que leur politique a généralement des effets heureux. »

Thucydide (citant Cléon), « La Guerre du Péloponnèse », II, 37, in Œuvres complètes, Gallimard, « La Pléiade », Paris, 1964.

« Le jury, et surtout le jury civil, sert à donner à l'esprit de tous les citoyens une partie des habitudes de l'esprit du juge ; et ces habitudes sont précisément celles qui préparent le mieux le peuple à être libre. [...] »

Il répand dans toutes les classes le respect pour la chose jugée et l'idée du droit. [...]

Il enseigne aux hommes la pratique de l'équité. »

Tocqueville, « De la démocratie en Amérique », Livre 1, deuxième partie, chapitre VIII

Diagramme représentant la constitution des Athéniens au IV^e siècle

<http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Constitution-des-Atheniens-au-IVe-siecle.png?uselang=fr>

GNU FDL / CC By-SA Mathieugp avec contribution de WartDark. Améliorations importantes effectuées en mai 2010 grâce à la critique constructive de Laurent Henry.

> Désignation des candidats Nouvelle Donne aux européennes

Source : <http://www.nouvelledonne.fr/le-tirage-au-sort-en-politique>

On devrait être six (dont Edwy Plenel) lors de cette Table Ronde, et on aura deux heures (puis une heure 30 de questions-réponses) : on n'aura donc peu de temps pour défendre des idées ; il va falloir choisir.

Le programme est [ici](#).

Pour mémoire, à l'occasion de notre conférence à deux avec David Van Reybroeck (déclaré souvent vainqueur), à Bruxelles, j'avais résumé en une douzaine de minutes **les trois grands usages du tirage au sort en politique** que j'ai repérés, depuis presque dix ans que je travaille sur cette procédure (c'est de la minute 11:30 à 23:20) :

Par ailleurs, la revue *Hiatus* d'avril 2013 avait publié le récapitulatif où je résume **les vices de l'élection et les vertus du tirage au sort** :



ÉTIENNE CHOUARD

Depuis son réveil, Étienne Chouard cherche « la cause principale des injustices sociales » dans l'étude des constitutions et des processus démocratiques. Le professeur d'économie et de droit s'invite dans nos colonnes pour nous faire part de ses réflexions sur les origines de « l'impuissance politique » des citoyens. Vices de l'élection et vertus du tirage au sort selon Étienne.

7 VICES DE L'ÉLECTION

1. L'élection pousse au mensonge les représentants : d'abord pour accéder au pouvoir, puis pour le conserver, car les candidats ne peuvent être élus, puis réélus, que si leur image est bonne : cela pousse mécaniquement à mentir, sur le futur et sur le passé.
2. L'élection pousse à la corruption : les élus *sponsorisés* doivent fatalement *renvoyer fascinateur* leurs sponsors, ceux qui ont financé leur campagne électorale : la corruption est donc inévitable, par l'existence même de la campagne électorale dont le coût est inaccessible au candidat seul. Le système de l'élection permet donc, et même impose, la corruption des élus (ce qui arrange sans doute quelques acteurs économiques fortunés).
Grâce au principe de la campagne électorale ruineuse, nos représentants sont à vendre (et nos libertés avec).
3. L'élection incite au regroupement en ligues et soumet l'action politique à des clans et surtout à leurs chefs, avec son régime de rimpunies liées aux logiques d'appareil et à la quête ultra prioritaire (vitale) du pouvoir.
Les partis imposent leurs candidats, ce qui rend nos choix factices. Du fait de la participation de groupes politiques à

la compétition électorale (concurrence déloyale), l'élection prive la plupart des individus isolés de toute chance de participer au gouvernement de la Cité et favorise donc le désintérêt politique (voire le rejet) des citoyens.

7. L'élection sélectionne par définition ceux qui semblent les *mieux*, des citoyens supérieurs aux électeurs, et renonce ainsi au principe d'égalité (pourant affiché partout, mensongèrement) : par construction, l'élection désigne d'avantage des chefs qui recherchent un pouvoir (dominateurs) que des représentants qui acceptent un pouvoir (médiateurs, à l'écoute et au service des citoyens).

L'élection est profondément *aristocratique*, pas du tout démocratique. L'expression *élection démocratique* est un oxymore (un assemblage de mots contradictoires).

Un inconvénient important de cette élite, c'est ce sentiment de puissance qui se développe chez les élus au point qu'ils finissent par se permettre n'importe quoi.

DE FAIT. Depuis 200 ans (depuis le début du XIX^e), l'élection donne le pouvoir politique aux plus riches et à eux seuls, jamais aux autres : l'élection de représentants politiques permet de COUPER durablement le pouvoir politique et le pouvoir économique, créant progressivement des monstres irresponsables écrasant le droit pour eux-mêmes et s'appropriant le monopole de la force publique à des fins privées. ♦

10 VERTUS DU TIRAGE AU SORT

1. La procédure du tirage au sort est impartiale et équitable : elle garantit une justice distributive (conséquence logique du principe d'égalité politique affirmé comme objectif central de la démocratie).
2. Le tirage au sort empêche la corruption (il dissuade même les corrupteurs : il est impossible et donc inutile de tricher, on évite les intrigues) : ne laissant pas de place à la volonté, ni des uns ni des autres, il n'accorde aucune chance à la tromperie, à la manipulation des volontés.
3. Le tirage au sort ne crée jamais de rancunes : pas de vanité d'avoir été choisi ; pas de ressentiment à ne pas avoir été choisi : il a des vertus pacifiantes pour la Cité, de façon systématique.
4. Tous les participants, représentants et représentés sont mis sur un réel pied d'égalité.
5. Le hasard, reproduisant rarement deux fois le même choix, pousse naturellement à la rotation des charges et empêche mécaniquement la formation d'une classe politicienne toujours portée à tirer vanité de sa condition et cherchant toujours à jouir de privilèges. Le principe *prosecuteur* majeur est celui-ci : les gouvernants sont plus respectueux des gouvernés quand ils savent avec certitude qu'ils reviendront bientôt eux-mêmes à la condition ordinaire de gouvernés.
6. Le tirage au sort est facile, rapide et économique.
7. Le hasard et les grands nombres composent naturellement, mécaniquement, un échantillon représentatif. Rien de mieux que le tirage au sort pour composer une assemblée qui ressemble trait pour trait au peuple à représenter. Pas besoin de quotas, pas de risque d'intrigues.
8. Savoir qu'il peut être tiré au sort incite chaque citoyen à s'instruire et à participer aux controverses publiques : c'est un moyen pédagogique d'émancipation intellectuelle.
9. Avoir été tiré au sort pousse chaque citoyen à s'extraire de ses préoccupations personnelles et à se préoccuper du monde commun : sa désignation et le regard public posé sur lui le poussent à s'instruire et à développer ses compétences par son travail, exactement comme cela se passe pour les élus : c'est un moyen pédagogique de responsabilisation des citoyens, de tous les citoyens.
10. Préférer le tirage au sort, c'est refuser d'abandonner le pouvoir du suffrage direct à l'Assemblée, et c'est tenir à des contrôles réels de tous les représentants : donc, le tirage au sort portant avec lui des contrôles drastiques à tous les étages, il est mieux adapté que l'élection (qui suppose que les électeurs connaissent bien les élus et leurs actes quotidiens) pour les entités de grande taille. (Alors qu'on entend dire généralement le contraire).

DE FAIT. Pendant 2000 ans de tirage au sort quotidien (au V^e et IV^e siècle av. J.C à Athènes), les riches n'ont JAMAIS gouverné, et les pauvres toujours. Les riches vivaient très confortablement, rassurés, mais ils ne pouvaient pas tout rafler sans limites, faute d'emprise politique. Ceci est essentiel : mécaniquement, infailliblement, irrésistiblement, le tirage au sort DÉCOUPLE le pouvoir politique du pouvoir économique. C'est une façon très astucieuse d'affaiblir les pouvoirs pour éviter qu'ils n'abusent.

On est donc tenté de penser que c'est l'élection des acteurs politiques qui a rendu possible le capitalisme, et que le tirage au sort retirerait aux capitalistes leur principal moyen de domination. ♦

(Il va sans dire que le tableau inverse peut être tenté par celui qui en ressentira le besoin.)

Ce serait bien que les différents membres de *Nouvelle Donne* fassent bien germer toutes ces idées (en allant SURTOUT jusqu'au tirage au sort de l'Assemblée constituante et des Chambres de contrôle — j'insisterai là-dessus dimanche, si je le peux).

Ça a l'air bien parti (mais on peut prévoir raisonnablement de nombreux obstacles). Nous verrons bien.

J'espère pouvoir y défendre l'idée d'une constitution (forcément) d'origine populaire, de citoyens (forcément) constituants, et de tirage au sort (forcément) antidote anti-oligarchique universel. (Et de l'indispensable sortie de l'UE, évidemment.)

J'ai hâte d'y être.

Étienne.

[Edit (10 sept 2014) :
la vidéo complète de cette table ronde est ici :
]